

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 22 septembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 11 septembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-90

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

LOT DE COPROPRIETE
COMMUNALE
16 RUE FREDERIC MISTRAL
DESAFFECTATION ET
DECLASSEMENT DU DOMAINE
PUBLIC

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-79), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET à partir du N° 2015-78), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme ROUCHON), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. DUREL, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNE

Etaient absents : Mme BAJARD, M. MATTEUCCI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

La Ville de Caluire et Cuire est propriétaire d'un lot de copropriété indépendant au 16 rue Frédéric Mistral, intégré à la copropriété « Le Pelleru » située 6 à 12 et 11 à 27 rue Frédéric Mistral. L'ensemble des bâtiments est implanté sur les parcelles cadastrées section BL n° 54 et 57.

Le bâtiment communal est de type R+1. Il dispose d'un sous-sol d'environ 190 m². Le rez-de-chaussée a une surface d'environ 177 m², l'étage mesure environ 159 m².

L'acquisition des locaux date de décembre 1968. Elle fut réalisée pour installer un centre communal médico-social pour l'organisation de séances de vaccinations ou pour la radiographie.

En 1999, le local fut attribué au service jeunesse municipal « Caluire Jeunes ».

Souhaitant rationaliser et optimiser l'utilisation de ses locaux, la Ville transfère ce service dans un autre bâtiment, au 11 rue de l'Oratoire. Le bâtiment du Pelleru, pourra alors être cédé.

S'agissant d'un bien du domaine public communal, il convient de procéder préalablement à la cession, à sa désaffectation et à son déclassement.

Désaffectation :

Le transfert dans un autre bâtiment communal de Caluire Jeunes fait cesser toute activité de service public au sein du bâtiment objet de la présente délibération.

Déclassement du domaine public :

La propriété devient de fait inaccessible au public. Le bien sort du domaine public et peut donc être déclassé.

N'étant plus intégrée au domaine public, la parcelle pourra ainsi être ultérieurement aliénée.

Les conditions pour approuver ultérieurement et définitivement le principe d'une cession sont remplies.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 40 voix pour et 1 contre,

- CONSTATE

la non affectation à un service public de la propriété communale sise 16 rue Frédéric Mistral,

- PRONONCE

sa désaffectation,

- APPROUVE

le déclassement du domaine public de ce bien, destiné à être cédé,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à accomplir toutes les démarches inhérentes à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 22 septembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET